Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20251218-20251213-DE

Feuillet 2025-146

Publiée le

Fouesnant les Glénan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2025
N° 202512-1.3

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 20h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme CALIPPE (arrivée à 18h15), Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (arrivé à 18h17), Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS (arrivé à 18h38), Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme BACCON	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. LE CAIN	à	Mme JAN

OGEC NOTRE DAME D'ESPERANCE - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX IMMOBILIERS

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée le 17 novembre 2025 par l'OGEC de Notre Dame d'Espérance à Fouesnant tendant à obtenir la garantie communale pour un prêt de 700 000 euros auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Finistère et destiné à financer des travaux immobiliers pour la reconstruction de blocs sanitaires, l'accessibilité sur les aménagements extérieurs et le réaménagement de l'espace restauration. Ces travaux se dérouleront en trois phases entre 2026 et 2027

Vu l'offre de financement N° 02247020001 annexée à la présente délibération de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE ;

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant la demande de garantie d'emprunt par l'OGEC pour des travaux immobiliers,

Après en avoir délibéré, à la majorité : (2 contre : M. Esnault, M. Taboret et 2 abstentions : Mme Gloaguen, M. Martin)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20251218-20251213-DE

↳ émet un accord de principe pour la garantie à 100 % d'un emprunt de 700 k€ aux conditions suivantes :

- Emprunt auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE
- Montant global des travaux : 700 000 €
- Montant à garantir : 700 000 € (sept cent mille euros)
- Durée : 15 ans
- Taux : 3,65 % fixe
- Echéances mensuelles
- Lot 1 de 350 000 € avec différé d'amortissement d'un an
- Lot 2 de 350 000 € sans différé d'amortissement

Fouesnant, le 18 décembre 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF